

Créé en 1984, le Prix de Recherche de la Fondation AGF/Institut de France est destiné à récompenser chaque année le responsable d'une équipe médicale ou biomédicale, fundamentaliste ou clinicien, dont l'œuvre scientifique importante conduit ou peut conduire à des applications susceptibles d'accroître l'espérance de vie par des actions préventives ou curatives.

Le Prix peut être attribué au responsable d'une équipe étrangère lorsque l'origine ou le développement des travaux a été effectué en liaison étroite avec des équipes françaises.

**MONTANT : en 2007 le prix attribué est de 75.000 euros**

#### **MODALITES D'ATTRIBUTION :**

Il appartient à la commission scientifique de la Fondation AGF et à son président, le Professeur Guy Vincendon, de mobiliser des grandes institutions de recherche et de susciter des candidatures.

Tout chercheur, dont l'œuvre répond aux critères d'attribution requis et qui se porte candidat, doit faire parrainer sa candidature par une personnalité scientifique de renommée internationale.

***La commission sera particulièrement attentive aux retombées pratiques déjà existantes ou potentielles des travaux des candidats dans le domaine de la santé.***

Le candidat doit avoir moins de 60 ans lors du dépôt du dossier.

Sont cependant exclus :

- *les membres titulaires de l'Académie des sciences,*
- *tout candidat ayant postulé trois fois au cours des cinq dernières années. En cas de développements nouveaux de ses travaux, le candidat pourrait toutefois se représenter en respectant un intervalle de quatre ans après sa troisième candidature.*
- *Les candidatures conjointes.*

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :** vendredi 2 mars 2007

#### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature, déposé **en 15 exemplaires**, comprend :

1. le curriculum vitae du responsable de l'équipe ;
2. le nom des membres de l'équipe, leurs titres et qualité ;
3. l'exposé des recherches réalisées et les résultats obtenus. Il est demandé de mettre particulièrement l'accent sur les retombées de ces recherches ;
4. les tirés à part des deux ou trois publications les plus significatives ;
5. la liste chronologique des publications scientifiques des cinq dernières années ;
6. tout document propre à éclairer la Commission scientifique sur la nature, la qualité des travaux et leurs applications ;
7. une lettre de parrainage d'une personnalité scientifique de renommée internationale ;
8. Le candidat devra indiquer s'il a déjà reçu des récompenses pour ses travaux et s'il est candidat ou est pressenti pour faire acte de candidature à un prix français ou international.

**Le dossier de candidature est à adresser au**

*Président de la Commission Scientifique  
de la Fondation AGF/Institut de France  
87 rue de Richelieu, Case Courrier A 412  
75113 Paris cedex 02*

**Renseignements complémentaires**

*auprès de Christelle NOTTE du mardi au jeudi,  
tél. : 01 44 86 30 85 ;  
courriel : [DPTFAGF@AGF.FR](mailto:DPTFAGF@AGF.FR)  
ou en consultant les sites [agf.fr/fondation](http://agf.fr/fondation) et  
[institut-de-france.fr](http://institut-de-france.fr)*